



Royaume du Maroc
Ministère du Tourisme



Au service
des peuples
et des nations

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2014

Projet : Accompagnement du Ministère du Tourisme du Maroc dans la mise en œuvre du nouveau système de classement des établissements d'hébergement touristique (NSCEHT)

Pays : MAROC

Plan d'Action Commun UNDAF 2012-2016.

Outcome 4 :

Les partenaires institutionnels et la société civile s'approprient les principes de la gouvernance démocratique sensibles au genre et les mettent en œuvre pour un développement humain, intégré, équitable et durable

Partenaires de mise en œuvre :

Ministère du Tourisme du Maroc (MT)

Texte explicatif

L'objectif général de ce projet est d'accompagner le Ministère du Tourisme du Maroc dans la mise en œuvre d'un nouveau système de classement des établissements d'hébergement touristique (EHT), chantier de restructuration initié par la stratégie touristique Vision 2020. Le but spécifique de ce projet étant de consolider un niveau de standing compétitif de l'hôtellerie marocaine, d'être à niveau en termes des standards internationaux et de développer une réelle culture de la qualité au sein des EHT. En effet, le renforcement des capacités et la mise à niveau aux standards internationaux en termes de contrôle et classement du secteur hôtelier au Maroc permettra de promouvoir la croissance économique et impactera positivement le marché de l'emploi. Le Projet sera mené selon la procédure « National Implementation by the Government of UNDP – NIM ». Le Ministère du Tourisme et le PNUD se sont mis d'accord pour faire appel à l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), en tant qu'agence des Nations Unies spécialisée dans le domaine du tourisme et partenaire pour la réalisation des activités techniques liées à ce projet, pendant une période de 72 mois à compter du démarrage du Projet.

Période couverte par le Plan d'Action Commun de l'UNDAF :
2012 - 2016

Titre de l'intervention (ou du projet) : Accompagnement du Ministère du Tourisme du Maroc dans la mise en œuvre du nouveau système de classement des établissements d'hébergement touristique (NSCEHT)

Award ID : 00071407

Project ID : 00084894

Durée du projet : 01/01/2013 – 31/12/2018

Arrangement de gestion : Mise en œuvre national (NIM)

Budget 2014 (1^{er} janvier - 31 décembre 2014):
554.622 USD

Ressources allouées :

- Ministère du Tourisme : 554. 622 USD (2014)

Approuvé par la contrepartie nationale :

M. Abdelilah Lahchimi, Directeur National du Projet

Approuvé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :

M. Yassir Benabdaloui, Conseiller Programme, PNUD

Date : 17/01/2014

I. ANNUAL WORK PLAN

YEAR: 2014

OUTPUTS	ACTIVITES PLANIFIEES	TIMEFRAME												RESPONSABLE DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET PLANIFIE		
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		Source de fonds	Code ATLAS	Budget en Dollar
Output 1 : Les capacités du Ministère du Tourisme au Maroc sont renforcées en termes de classement des EHT et alignées aux standards internationaux <i>Situation de référence:</i> - 0 grilles de classement des EHT revues, perfectionnées et validés par le MT - 0 grilles de visites mystère des EHT revues, perfectionnées et validés par le MT - inexistence d'un Plan de renforcement des capacités des auditeurs <i>Indicateurs:</i> - Nombre de nouvelles grilles de classement des EHT revues, perfectionnées et validées par le MT - Nombre de grilles de visites mystère des EHT revues, perfectionnées et validées par le MT - Taux de réalisation du Plan de renforcement des capacités des auditeurs <i>Cibles:</i> - 5 grilles de classement des EHT revues, perfectionnées et validées - 3 grilles de visites mystère des EHT revues, perfectionnées et validées - 100% de mise en œuvre du plan de renforcement de capacités des auditeurs	1.3 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités sur le contrôle et le classement des EHT (formations théoriques, pratiques, ateliers de restitution et évaluation, matériel didactique) pour 90 auditeurs du Ministère du Tourisme.																
	OMT	MT	71600	11.919													
	1.4 : Elaboration et mise à disposition des auditeurs spécialisés marocains d'un guide d'interprétation des normes de classement des EHT.																
	OMT	MT	71200	5.270													
			71600	3.010													
			74200	2.000													
	TOTAL 1.3 & 1.4	MT		73.901													
	Coûts indirects OMT (7%)		75100	5.173													
	SOUS-TOTAL	MT		79.074													
	Frais de gestion PNUD (3%)		75100	2.372													
SOUS TOTAL PRODUIT 1																	81.446

OUTPUTS	ACTIVITES PLANIFIEES	TIMEFRAME												RESPONSABLE DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET PLANIFIE		
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		Source de fonds	Code ATLAS	Budget en Dollar
<p>Output 3: Les principaux acteurs du secteur du tourisme sont sensibilisés sur les innovations apportées par le nouveau système de classement des EHT</p> <p><i>Situation de référence:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 séminaires de sensibilisation sur les innovations apportées par le nouveau système de classement des EHT - 0 partenaires sensibilisés sur les innovations apportées par le nouveau système de classement des EHT <p><i>Indicateurs:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séminaires de sensibilisation sur les innovations apportées par le nouveau système de classement des EHT organisés - Nombre de partenaires sensibilisés sur les innovations apportées par le nouveau système de classement des EHT <p><i>Cibles:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 séminaire de sensibilisation sur les innovations apportées par le nouveau système de classement des EHT - Au moins 150 partenaires sensibilisés sur les innovations apportées par le nouveau système de classement des EHT 	3.1 Organisation de séminaires de sensibilisation sur les innovations apportées par le nouveau système de classement des EHT													OMT	71200	1.255	
	Sous-Total 3.1															71600	1.127
	Coûts indirects OMT (7%)															75100	167
	Sous-Total														MT		2.549
	Frais de gestion PNUD (3%)															75100	76
SOUS TOTAL PRODUIT 3																	2.625

TOTAL 2013	554.622
-------------------	----------------